

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GUSTAVE BIENAYMÉ

Le coût de la vie à Paris à diverses époques

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 366-385

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__366_0

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE COUT DE LA VIE A PARIS A DIVERSES ÉPOQUES (1).

GAGES DES DOMESTIQUES.

Si, faute de documents sur les dépenses privées à Paris, l'essai concernant la nourriture, le chauffage et l'éclairage limité aux éléments tirés surtout des comptes hospitaliers, n'est pas à poursuivre quant à présent, il est un autre article de dépense qui peut être étudié sans attendre, et plus approximativement. Au lieu de l'induire de prix, comme ceux utilisés par nous à titre d'exemple, qui, de l'avis des spécialistes — il faut le répéter, — ne s'écartent pas tant qu'on pourrait le croire des prix du commerce de détail, on peut estimer directement cet article de dépense et y trouver un nouvel élément d'appréciation sur le coût de la vie. Il s'agit des gages des domestiques, dont l'étude a bien sa place après celle des sujets examinés. En effet, la participation de nos serviteurs à l'achat et à l'emploi de la presque totalité des objets de consommation fait d'une partie des gages un supplément nécessaire des prix. C'est ainsi que, avant même leur entrée à la cuisine, les denrées subissent un surcroît de valeur du fait de l'emplette par la personne mercenaire qui va aux pro-

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéros de février 1893, p. 57; octobre 1893, p. 355; octobre 1896, p. 375; mars 1897, p. 83, et novembre 1898, p. 369.

visions, sans compter les majorations d'usage, sou pour livre ou sou du franc, soi-disant supportées par le marchand, et telles autres qui, par leur exagération grandissante, méritent une place à part.

Ces denrées empruntent encore une valeur supplémentaire de ce qui est payé pour les préparer crucs, ou les faire cuire, de même pour le combustible du fourneau.

Dans la salle à manger, les denrées prennent une surcharge nouvelle par la rémunération du service de table.

Pour le chauffage, excepté quand la disposition des locaux supprime leur intermédiaire, celui ou celle qui monte le bois ou la houille de la cave, les dispose dans les foyers et s'occupe des feux, apporte aussi au prix de ce qui se brûle l'appoint d'une portion de ses gages.

De même encore pour les liquides de l'éclairage, quand se garnissent et s'allument les lampes.

Enfin, ainsi acquièrent une plus-value les divers ustensiles de ménage dès que les domestiques s'en servent.

Ceci soit dit pour rappeler qu'un objet acheté n'atteint sa véritable valeur que par l'usage et comme simple indication, car seul un « abstracteur de quintessence » pourrait — et encore — entreprendre de déterminer la part rémunératrice, souvent infinitésimale, revenant à telle ou telle fonction dans une maison et de la dégager de ce qui y est dû pour services rendus à la personne des maîtres.

Toujours est-il qu'évitant le ridicule de cette tentative, on peut essayer de montrer comment, à diverses époques, le coût de la vie a été influencé à Paris par le paiement des gages pris en bloc pour chaque espèce de serviteurs.

Il y a une quarantaine d'années, on n'admettait pas la possibilité d'avoir des renseignements statistiques sur les gages des domestiques à Paris (1). En 1871, avec des chiffres officiels, moyens, maxima et minima, pour chaque chef-lieu de département, on crut pouvoir donner des indications d'ensemble pour Paris et on les a reproduites ou modifiées annuellement ensuite jusqu'en 1885 (2). C'était encore bien peu pour amener quelque certitude et quand même il serait permis d'asseoir un jugement sur des bases si vagues, il s'en faudrait de beaucoup qu'on puisse, avec, sortir des généralités.

(1) « Il est impossible de faire connaître, même approximativement, les salaires ou plutôt les gages alloués aux domestiques des deux sexes (à Paris). Cela varie à l'infini selon la nature du service et surtout selon l'importance de la maison où le domestique est occupé. A cet égard, il n'y a pas de base. Dans cette classe d'hommes et de femmes, on trouve des castes bien tranchées qui n'ont d'autre similitude entre elles que la communauté de qualification, depuis la femme de chambre de la petite bourgeoise jusqu'à celle de la grande dame, depuis le modeste cuisinier de la gargote jusqu'à l'aristocratique chef de grande maison, ayant une escouade d'aides et de marmitons sous ses ordres » (*Statistique de la France. Prix et salaires à diverses époques*. Paris, 1863. *Salaires industriels dans la Ville de Paris pendant l'année 1853*, p. 87.)

(2) La *Statistique de la France* reproduit, de 1871 à 1884, les lignes suivantes :

« En ce qui concerne les domestiques à Paris, il n'a pas paru possible, en 1853, de faire connaître, même approximativement, l'importance de leurs gages, qui varie, en effet, à l'infini, selon la nature du service et surtout selon l'importance de la maison où le domestique est occupé. »

A ces lignes succède un paragraphe où, avec des expressions identiques, des chiffres différent annuellement. Le plus ancien est ainsi conçu :

« Toutefois, pour l'année 1871, il nous a été fourni des indications s'appliquant à la domesticité des classes moyennes, d'où il résulte que les gages ordinaires des domestiques hommes sont de 600 fr. par

Depuis, le manque de renseignements statistiques (1) doit faire renoncer à la tentation d'apprécier l'ensemble moyen de toutes sortes de gages ; mais il semble qu'en s'attachant seulement à certaines prises pour exemple, on peut arriver à connaître, avec quelque approximation, leurs taux successifs. C'est ce que nous allons essayer en considérant ce qui se gagne actuellement dans telle place et en cherchant ce qu'ont été payés ceux qui y servaient antérieurement.

Disons de suite que les appréciations qui vont suivre ont été fournies, pour les années récentes ou qui remontent au milieu du présent siècle, par les personnes les plus expertes, telles celles tenant des bureaux de placement, et, pour les années plus éloignées, par le souvenir des témoins doués d'une bonne mémoire.

Pour un passé plus ancien, peu de documents échappés à la destruction ont été trouvés, car il n'a guère été conservé de registres de maison et encore moins de « livres de raison » où nos ancêtres reportaient leurs comptes annuels ou mensuels. Déjà, la disparition des livres de dépense journalière, trop encombrants, ou jugés trop peu dignes d'être gardés, ont bien fait défaut pour l'évaluation des objets de consommation ; mais combien regrettable — du moins pour nous — est la perte des recueils où, sur une douzaine de feuilles, se marquaient pour chaque mois les principaux articles de dépense avec une récapitulation pour l'année.

Cette pénurie de documents nous impose de ne pas remonter au delà de 1815 et même de ne donner que des indications douteuses pour l'époque de la Restauration.

Ce sont les renseignements pris à ces diverses sources qui font l'objet du tableau graphique XII où les variations successives des gages, pour chaque type choisi, sont représentées par une ligne spéciale.

Par rapport entre elles, ces lignes sont brisées à des distances généralement pareilles et suivant une sorte de loi presque constante, à peu près comme cela se remarquait sur les tableaux de prix précédents ; mais avec la différence que sur ceux-ci les lignes joignant les points correspondants se brisaient, presque toujours, d'année en année, tandis que, la variation des gages n'ayant lieu qu'à dates inégalement espacées, leur marque est moins fréquente sur le nouveau tableau.

Ce n'est pas, toutefois, qu'il n'y ait quelque chose de conventionnel dans le choix des dates assignées aux étapes dans la marche du montant des gages, comme si tous ceux d'une catégorie de serviteurs avaient changé à la fois. Or, si la nécessité des

an et ceux des femmes de 500 fr. On a vu qu'en province ces gages varient, pour les hommes, de 358 à 327 fr. et, pour les femmes, de 278 à 225 fr. »

Le paragraphe analogue, dans les *Statistiques* suivantes (1880-1885), dit :

« Que les gages ordinaires des domestiques hommes varient de 600 à 1 000 fr. par an et ceux des femmes de 500 à 600 fr. »

Le même paragraphe, dans la *Statistique générale* pour 1885, se termine par :

« On a vu qu'en province ces gages varient, en moyenne, pour les hommes et suivant la nature du service, de 325 à 584 fr., et pour les femmes, de 250 à 450 fr. »

La *Statistique générale* pour 1885 dit, en outre (p. 69) : « La loi économique de l'offre et de la demande ne contribue pas moins à faire varier le taux de ces gages. »

Le même document dit aussi que « les gages des domestiques hommes de province se sont accrus depuis trente-deux ans (1853-1885), de 88 p. 100, ce qui dépasse l'augmentation proportionnelle des salaires d'ouvriers non nourris. Les gages des femmes ont augmenté, dans le même intervalle, de 85 p. 100. »

(1) Les volumes annuels de la *Statistique générale de la France* postérieurs à celui concernant 1885 ne donnent plus rien sur le sujet pour Paris.

classifications fait procéder par sauts contraires à la nature des choses, pour s'en tirer avec le minimum d'arbitraire, il n'y a qu'à ne planter les jalons là où ils doivent se trouver dans la majorité des cas. Ces points choisis n'indiquent donc ici que les dates de variation d'ensemble obéissant à de pareils faits économiques. Ceux-ci coïncident presque toujours à Paris avec les expositions universelles ou avec la fin des crises politiques.

Les gages mensuels ne varient ordinairement que de 5 fr. et au plus de 10 fr.; leur expression ne présente pas l'aspect de scie plus ou moins ébréchée que, en dehors des points correspondant à des hauteurs ou à des baisses accentuées, avaient les lignes joignant les points indicatifs des prix. L'aspect des nouvelles lignes est celui d'autant d'escaliers dont les marches sont le plus souvent escaladées et rarement descendues.

Il faut dire une fois pour toutes que, pour la gradation des gages, il ne sera pas tenu compte des augmentations obtenues par le serviteur restant dans sa catégorie. Quelques talents, qui peuvent se révéler avec l'âge, l'expérience, les conseils des maîtres et des camarades ou les leçons des professionnels, sont particuliers à l'individu et c'est l'emploi en lui-même qui va être envisagé sans préoccupation des personnalités qui restent ou se succèdent dans une place. Même nous ne craignons pas de bien spécifier la nature des besognes incombant à chaque emploi, non pour nous égarer dans l'histoire, déjà faite (1), des classes serviles, mais pour montrer à quoi s'appliquent au juste les données statistiques suivantes.

Logiquement, le type à prendre en premier serait celui de la cuisinière, laquelle accommode les denrées dont il a été question en commençant ces études, puis de continuer par celui ou celle à qui incombent les soins du chauffage et de l'éclairage dont il a été question ensuite; mais il a paru que la domestique qui prépare exclusivement les aliments et les gens qui ont dans leurs attributions multiples le soin des feux et des lampes sont d'ordre trop relevé pour servir d'exemples et qu'il convient de leur réserver une place subsidiaire. En effet, dans l'état de maison modeste de la majorité des bourgeois parisiens que nous continuons à considérer, ces serviteurs sont remplacés par une seule « bonne ».

La bonne à tout faire. — C'est donc la servante unique qui, avec moins de tenue, de savoir, d'adresse et d'exigence, remplaçant dans les principales fonctions de la domesticité ceux qui, placés en maison plus cossue, se les partagent, va d'abord être étudiée au point de vue des gages. Cette « bonne » assume tout le service, montant et descendant les étages multiples d'un immeuble situé dans un quartier très habité, sinon populeux, dont les fournisseurs vont rarement prendre et apporter les commandes.

Ne pouvant, pour rester dans des limites raisonnables, passer en revue les diverses sortes de cette catégorie, nous n'en retiendrons qu'une ordinaire, la « bonne à tout faire » de capacité moyenne, payée actuellement 40 fr. par mois, pour chercher depuis quand elle les gagne.

C'est au moins à 1830 qu'on peut faire remonter les 20 fr. alloués à l'emploi. Ensuite, vers 1845, se trouvent les 25 fr. qui se changent en 30 vers 1867 et en 35 après la guerre (1872) [2]. En 1875, les 40 fr. sont atteints.

(1) Voir : Albert Babeau, *Les Artisans et les ouvriers d'autrefois*. Paris, 1886. — Alfred Franklin, *La Vie privée d'autrefois*, etc. 2^e série, t. XXIII. Paris, 1898.

(2) Cette date correspond à la fin de la perturbation causée par la guerre et l'insurrection communale.

Ici, il y aurait peut-être à faire un départ entre la bonne qui guette le taux de 45 fr., celle qui garde celui de 40 et celle qui doit de plus en plus compter avec la concurrence des arrivantes de province, surtout aux époques de trains de plaisir.

Beaucoup de ces concurrentes accourent de l'intérieur des terres; mais l'invasion vient en grande partie des départements de l'Ouest. Un observateur perspicace pourrait, au moment du retour des bains de mer, par le nombre des bonnets bretons et normands, parfois par les costumes complets, et par les tournures empruntées, dans les rues, mesurer l'immigration, à Paris, de servantes engagées à bas prix pour un séjour dans le « petit trou pas cher » et que les baigneurs modestes ramènent avec promesse d'augmentation, après un dégrossissement suffisant. Ah! les plus délurées, leur voyage payé, ne sont pas longtemps à hausser leur ambition; avec du goût pour les casseroles ou l'aiguille, elles ne tardent pas à se placer cuisinières ou femmes de chambre et nous les retrouverons dans ces catégories. Nous en retrouverons aussi parmi les bonnes d'enfant quand leur âge, encore tendre, ou leur inaptitude, leur aura fait quitter la place de début. Là, en effet, quelle que soit la modicité du train, on exige au moins une préparation passable des aliments et une façon pas trop rudimentaire de « faire le ménage ». Les voilà donc parties, laissant l'emploi aux professionnelles et aux payses, moyennement perfectibles; mais leur passage, même court, dans les maisons de la petite bourgeoisie, a fait prédominer quelque peu l'offre sur la demande et baisser d'autant les gages.

Il faut encore tenir compte des époques de changement périodiques, telles celle des retours de la campagne ou de voyage, et celle du jour de l'an, — après les étrennes bien entendu; — mais il n'y a là, semble-t-il, qu'un chassé-croisé, sans que les parties intéressées des deux côtés varient en nombre.

En dehors de ces époques, les occasions qui font « rendre le tablier » pour sortir d'une « baraque », être remerciée comme indigne d'une bonne maison ou renvoyée pour raison majeure, se répartissent sur toute l'année, et la balance entre les exigences des maîtres et les prétentions des servantes reste en équilibre. Alors, entre les attentions au temps du « balai neuf » et les signes précurseurs du départ volontaire ou du renvoi, s'établit une manière acceptable de se supporter mutuellement au même prix.

Celui de 40 fr. est, en somme, le double de ce que les « bonnes à tout faire » gagnaient il y a soixante-dix ans.

Sans doute, pour bien moins que 40 fr., même encore aujourd'hui, on a une bonne ne sachant guère rien faire et, de tout temps, les gages de celle-ci se sont tenus à un taux bien inférieur. Sans parler des petits souillons ou des épaisses maritornes dont le gain est toujours réglé sur le degré de tournure ou d'aptitude, il est de nombreuses servantes placées dans des maisons où la maîtresse ne craint pas de prendre sa part de travail et descend de la surveillance à l'exécution. Soit par goût, éducation, parcimonie ou manque de confiance dans les capacités de la bonne, bien des femmes d'employés, industriels, commerçants, etc., tiennent à opérer elles-mêmes et pour cela ne laissent pas de donner à leur famille un confortable relatif.

liste; quand le rétablissement des communications, la reprise des affaires et l'oubli des craintes de la province pour le retour ou l'envoi de sa jeunesse dans la capitale eurent une influence générale sur la domesticité, féminine principalement. C'est aussi la reprise des affaires et leur essor, presque aussitôt accentué, qui firent, dans bien des maisons, non seulement reprendre le train antérieur, mais même l'augmenter.

Il n'en est pas moins vrai que si les consommations de ces ménages à dépense restreinte se rapprochent peut-être le plus, par la qualité, des objets dont il a été essayé précédemment de fixer les prix, ce n'est pas une raison suffisante pour faire trop abaisser le niveau du type de servante en vue.

Pour l'évaluation complète des gages de celle-ci, il convient de mentionner la portion latente, réservée, comme nous l'avons dit, pour être traitée à part, celle des majorations illicites ou autres qui, en fin de compte, incombent au budget des maîtres et sont escomptées lors de l'entrée en place. Leur importance fait partie de l'enquête dans le quartier et, aux questions sur le caractère de Madame, sur la réputation d'être — plus ou moins près — regardante, sur sa façon d'éplucher le livre de dépense, s'ajoutent, quand elles ne les précèdent pas, les questions sur « la gratte » possible ou tels autres profits. Si le renom de « boîte » n'est pas celui de votre maison et si les résultats de l'enquête sont favorables, vos 40 fr. sont acceptés comme chiffre ostensible de la rémunération. Ce prix, il faut que vous le sachiez, n'est donc pas tout ce que vous coûtera celle que vous arrêtez. Si vous êtes inexpérimenté ou aveuglé par son air honnête, et surtout si ses principes vous semblent un sûr garant de sa délicatesse, des désillusions vous attendent, sinon tout de suite, du moins après les premiers mois. Alors se révélera la « danse du panier », appelée naguère l'art de « ferrer la mule » et, malheureusement pour votre bourse, certains fournisseurs ne craindront pas d'encourager ces exactions et d'en profiter.

Ceci — qui n'est pas neuf — dit pour ne plus parler que de ce qui est payé mensuellement en argent, il est temps d'observer que quand la fille que nous envisageons n'est pas placée chez une ou deux personnes seules, souvent le concours d'une « seconde bonne » ou d'une « bonne d'enfant » proprement dite, la décharge de quelque besogne ; mais, malgré l'appellation de cuisinière qu'elle prend alors, elle a à s'occuper de bien autre chose que de la préparation des repas. Dans ces conditions, quoique l'ouvrage entier ne repose plus sur elle, ce qui lui reste à faire étant le plus relevé se paye davantage. C'est ainsi que, sur une échelle un peu supérieure, a pris place une série de gages allant de 25 fr. (1825-1845) aux 45 fr. actuels, ayant vraisemblablement suivi des variations analogues à celles concernant la « bonne à tout faire ».

La seconde bonne. — A égale distance en dessous, la série reconstituée des gages de la « seconde bonne » commence, vers 1830, avec 15 fr., pour arriver à 35 en 1895 ; mais, excepté les passages à 20 et à 30 fr. contemporains (1855 et 1875) de la mise à 25 et à 40 fr. de la bonne unique, les augmentations de l'une ne coïncident pas avec celles de l'autre. Les seuls chiffres intermédiaires sont 25 fr. en 1855 et 30 en 1875.

La bonne d'enfant. — Celle qui nous a portés à bras et qui, maintenant, promène la jeune génération dans la petite voiture qu'elle pousse sur les trottoirs, pour rémunération de cette tâche et d'autres aussi faciles, a 20 fr. par mois depuis environ 1875. Avant, c'était 15 fr. depuis 1855 et 10 fr. plus anciennement. Pourtant, alors, la fatigue de porter « le petit », qui allait s'alourdisant, n'était que rarement et à peine allégée par la voiture massive et incommode à traîner. Cette fille n'en a pas moins doublé, elle aussi, ses gages dans le même temps que d'autres. Seuls, ses profits sont restés les mêmes ou à bien peu près : petites étrennes ; œillades des passants ; attentions des militaires ; représentations de Guignol ; etc.

Telles sont les servantes de modeste condition qui trouvent place dans les inté-

rieurs bourgeois et commerçants. Ce sont leurs trois à quatre sortes de gages qui sont les plus nombreux et les moins forts. Ce sont eux qui, considérés dans leur ensemble, pourraient donner la vraie note de ce que coûte à la grande majorité de la classe moyenne le loisir de se décharger sur autrui des soins de la vie courante.

Mais, de même que l'essai précédent sur les prix n'a pas été limité aux objets de première nécessité, de même semble-t-il bon d'envisager le coût de la domesticité chez les classes plus élevées.

Prenons d'abord celle de la bourgeoisie aisée, qui se contente du service des femmes.

La cuisinière. — Qu'elle y ait été promue par le progrès de ses talents culinaires, en passant de « bonne à tout faire » à l'emploi de cuisinière, ou qu'un apprentissage comme aide ou fille de vaisselle l'y ait préparée, celle qui donne à ses fourneaux le meilleur de son temps, toutefois sans s'y consacrer exclusivement, gagne actuellement 50 fr. par mois en général. Ces gages ne sont guère plus forts apparemment que ceux de la bonne unique; mais ils se majorent bien davantage parce que la maison où sert une véritable cuisinière est plus livrée aux fournisseurs, lesquels amorcent mieux celle qui est presque maîtresse de leur donner ou de leur retirer la clientèle. Là aussi, les pratiques peu délicates et même coupables ont leur entier épanouissement par la plus grande difficulté du contrôle. C'est que l'objectif de cette personne est l'emploi ultérieur de ses économies. Hélas! elle sera tentée de les risquer dans le petit commerce ou dans le placement hasardeux où fera mettre le magot celui qui — époux ou autre — aura obtenu sa confiance. Heureuse si, bornant ses spéculations à l'achat de valeurs à lot sérieuses, elle peut, au retour de l'âge, se retirer au pays dans l'aisance.

Il va sans dire que, pour les 50 fr. en question, on n'a que la cuisinière sachant peu au delà du « bon ordinaire », faisant plutôt bien que mal certains plats d'un apprêt délicat et ne laissant pas, par exemple, carboniser ses truffes, allonger ses jus ou manquer ses sauces, mais permettant, les jours de grand diner, de commander aux spécialistes renommés les timbales, les entremets sucrés et autres pièces montées dont l'équilibre ne doit pas inquiéter. De tels talents pourraient se payer davantage, et celles qui les ont sont bien près de passer au rang de « cordon bleu » parmi lesquelles nous les retrouverons s'étant perfectionnées et fait initier aux mystères de la pâtisserie et de l'art du glacier.

Eh bien, ces 50 fr. justement gagnés par quelques cuisinières, et à peine mérités par la plupart, ne leur sont alloués que depuis la date indécise que notre enquête place vers 1878 (1). C'est un peu après le passage des 35 aux 40 fr. de la « bonne à tout faire »; mais celle-ci avait eu l'augmentation en même temps que la cuisinière proprement dite montait de 40 à 45 fr. (1872). Au contraire, ces 40 fr. dataient de 1855 environ, alors que les 30 fr. de l'autre étaient de 1867. Or, pendant que, depuis 1825, la moins rétribuée n'avait changé qu'une fois (1845), la plus payée changeait à trois reprises : 20 à 25 en 1830; 25 à 30 en 1840 et 30 à 35 en 1850. Ces deux domestiques n'ont pas, on le voit, été du même pas, et la plus capable a franchi plus alertement les degrés du commencement, mais, ensuite,

(1) Peu avant la Révolution, les cuisinières gagnaient 50 écus par an, paraît-il. Mercier, *Tableau de Paris*. Paris, 1788.

moins vite les suivants, pour bien dépasser le double de ses gages initiaux ; pendant quoi celle qui assumait les besognes peu relevées doublait seulement les siens.

Faut-il faire état, dans l'étude sur notre cuisinière, du mal plus ou moins grand qu'elle prend à préparer les plats relativement restreints, depuis la mode de servir actuelle, et le comparer à l'élaboration compliquée des anciens diners à plusieurs services ? Si celle qui, naguère, pour 30 ou 40 fr. confectionnait de nombreux plats, pour la table bourgeoise des grands jours, pouvait se comparer à celle qui n'a qu'à servir pour le même nombre de convives, parmi le dessert et les fleurs, des mets apportés un à un, certes cette vieille personne trouverait que sa remplaçante jouit d'une sinécure pour ses 50 fr.

La femme de chambre. — Le cas de la femme de chambre, qui sert avec notre cuisinière, est presque pareil à celui de sa camarade, puisque la progression de 20 à 50 fr. n'a eu de différence qu'en restant plus longtemps à atteindre les 40 fr. et aussi le chiffre terminal ; mais, comme l'une de ces filles prend en pitié — quelquefois c'est du mépris — l'autre, qui ne saurait, vu l'extrême rareté des occasions, ajouter à ses gages ! Le fait est qu'avec cette fixité, la femme de chambre se trouve avoir même moins que la bonne aux 40 fr. apparents. Pourtant, en approchant plus sa maîtresse et acquérant, au contact de cette dame et de ses connaissances, de la tenue et de bonnes manières, elle mesure la distance qui la met au-dessus de celle qui n'a eu pour se dégrossir que la fréquentation de ses pareilles chez les fournisseurs.

Elle prend donc en amour propre une revanche analogue à celle de l'employé, aux petits appointements, sur le riche marchand, et ne fait pas consister le bonheur à verser des gains répétés dans une tirelire. Elle n'en a pas moins progressé aussi de plus du double en ne comptant que ses gages. Il est vrai qu'à ceux-ci s'ajoutent les profits intermittents et aléatoires des vêtements usés ou défraîchis, dont les marchandes à la toilette donnent peu. En somme, la femme de chambre, plus affinée que la cuisinière, sera peut-être recherchée en mariage pour elle-même, n'apportant que son seul trousseau ouvré dans ses veilles ou en l'absence de Madame. C'est ce que ne peut guère faire la bonne, que sa « patronne », comme elle dit, surveille de plus près et laisse à peine libre.

Ce qu'on lui demande aussi, à la femme de chambre, c'est la connaissance du service de table, dont elle doit savoir se tirer correctement, si elle compose, avec sa camarade, tout le personnel de la maison, quand il n'y a pas d'enfants. S'il y en a, une bonne spéciale, jeune généralement, telle celle mentionnée plus haut, prend part au service. Souvent, aussi, l'aide est prêtée par la « nourrice-sèche », qui remplace la bonne auprès des enfants. Celle-ci, carrée, ou plutôt ronde, des hanches à l'encolure, tient plus de place dans la maison qu'on pourrait croire, car ses gages sont les mêmes que ceux de la femme de chambre et les ont toujours suivis.

Voilà donc les éléments de la domesticité féminine chez la bourgeoisie aisée. Leur ensemble, en allant pendant près de trois quarts de siècle de 20 à 50 fr. environ, a plus progressé que l'ensemble des servantes de la petite bourgeoisie et du commerce. On va voir que, quand une aisance plus grande encore permet d'introduire l'élément masculin, la marche des gages de celui-ci ne va pas de pair tout à fait avec celle des femmes, sans pourtant s'en écarter beaucoup jusqu'à l'époque de la guerre, mais qu'alors elle commence à se distinguer en demeurant uniforme, puisqu'en 1890 elle rétrograde et reste où elle en était trente-cinq ans avant.

On peut évaluer, paraît-il, à environ 5 p. 100 des maisons parisiennes où l'on se fait servir la proportion de celles où il y a un homme. La présence de ce serviteur à assez gros gages ne saurait donc que bien peu hausser la moyenne de l'article de dépense en question. Il convient néanmoins d'en dire quelques mots.

Le domestique mâle. — Quoiqu'il usurpe, parmi ses pareils et dans le quartier, les appellations de valet de chambre ou de maître d'hôtel, nous ne désignerons que par le nom de domestique mâle ordinaire celui par qui s'accomplissent, dans un intérieur déjà cossu, entre la cuisinière et la femme de chambre, les ouvrages de force. Sa fonction dispense de suppléer, par des auxiliaires réguliers (1), à la faiblesse relative de ses compagnes et exige des aptitudes variées. Si le cirage des chaussures, le montage du bois et du vin, etc., ne sont pas besognes très relevées, si changer le tablier bleu contre un blanc pour servir le déjeuner a très peu de relief, si l'entretien des cuivres, de l'argenterie et du mobilier, en « faisant » les pièces de l'appartement ne sont pas œuvres sélectes, en endossant l'habit noir pour le dîner ou, les jours de Madame, pour introduire les visiteurs, l'homme correct qu'il devient monte dans sa propre estime; mais c'est surtout les soirs où la cuisinière met les petits plats dans les grands que son importance s'accroît. Alors il est aidé, par un ou plusieurs serveurs d'extra (2) et, s'il est expérimenté, il ne craint pas de régenter ces mercenaires. Enfin, un bon domestique doit se prêter à des exigences multiples, sans compter les commissions demandant intelligence, célérité et parfois discrétion.

Or, tout cela s'est payé, au bout du mois, environ 50 fr. (1830-1840); 55 ensuite; de 1855 à 1890, 60 et, depuis, se paie 55 fr. quelquefois.

En outre, il y a la « mise-bas » de Monsieur; mais les profits en sont généralement limités et bien inférieurs à ce que se fait le véritable valet de chambre d'un homme élégant.

Ménage. — Souvent le domestique mâle est le mari de l'une des femmes et alors leurs gages sont réunis en une cote mal taillée, laquelle est d'un chiffre moindre que la totalisation des deux isolés, car ils achètent le droit de servir ensemble en réduisant leurs prétentions. Quand c'est la cuisinière qui est mariée avec le domestique, ce qui arrive le plus souvent, ce « ménage » constitue, dans certaines maisons, tout le personnel, et alors, pour la femme, s'impose la nécessité de joindre à sa spécialité culinaire les aptitudes, au moins approximatives, d'une femme de chambre.

Les conditions de paiement ne paraissent pas avoir varié avec les années, c'est-à-dire que ces gages conjugaux ont dû suivre plutôt les variations concernant l'époux féminin.

Bien moindre que la proportion des « maisons montées » à Paris, où il y a trois ou quatre domestiques, dont un mâle, est celle des maisons dont le train comporte plusieurs de ceux-ci et où l'autre élément est de capacité supérieure. Les « gens de maison », dont la présence dans les pièces d'apparat et privées, les cuisines, à l'office ou sur un siège de voiture, même simple coupé, à l'écurie, etc., est réputée « signe extérieur de richesse », doivent être mentionnés auprès de leurs plus modestes camarades à titre comparatif. Ce qui les distingue, c'est qu'au lieu de rester

(1) Tels le frotteur et le porteur d'eau, ce dernier supprimé assez récemment. Voir ci-après.

(2) Voir ci-après.

stationnaires depuis cinq, quinze et vingt ans après avoir progressé à maintes reprises, leurs gages sont demeurés les mêmes jusqu'aux dix dernières années et ont alors commencé une marche descendante qui ne paraît pas terminée et attribuable à la diminution de bien des fortunes. Une autre raison peut être tirée du court service militaire qui verse annuellement dans la population masculine qui se place nombre d'anciens soldats d'ordonnance qui, même comme simples brosseurs d'officier, ont appris plus ou moins à servir, et plutôt que d'aller, après leur congé, reprendre la charrue ou l'outil, accourent ou restent dans les villes et, de préférence, dans la nôtre.

Les maîtres d'hôtel et les valets de chambre. — Ceux qui, sans être de grande maison, sont dignes du nom de « maître d'hôtel » ou de « valet de chambre » n'ont pas subi grande dépréciation. Ils n'ont consenti que vers 1890 à n'avoir plus, toujours par exemple, que 75 fr. au lieu de 80 qu'ils gagnaient depuis longtemps; mais les profits sont restés notables.

Les valets de pied. — La prestance et au moins la tenue exigées des « valets de pied » ont été, pour beaucoup, dans le long maintien de gages aussi forts que ceux des domestiques ordinaires assujettis à tant d'obligations; mais la déclivité devenue commune à leurs camarades masculins les a atteints à peu près en même temps. C'est ainsi que de 50 à 60 fr. qu'on leur payait depuis tant d'années, ils sont descendus d'abord à 55 (1890) et ensuite (1897) à 50 fr.

Le groom. — Il est malaisé de classer le « groom » ou « petit domestique » qui, frère cadet de la bonne d'enfant, a progressé plus qu'elle. Il n'a guère, dans la domesticité, de prédécesseur que le « jockey », qui suivait à cheval le « dandy », et le « tigre » minuscule accroché au cabriolet du « lion » (1830-1845).

Pour ainsi dire inconnu dans sa fonction actuelle il y a trente ans, il a gagné d'abord de 15 à 20 fr. et est arrivé à 30 ou 35 vers une époque indécise, car il a tous les âges et ses gages grandissent avec lui. Est-ce le recrutement de ces jouvenceaux par le commerce et les administrations pour en faire des garçons de bureau ou de magasin à prix réduit et des télégraphistes ou des estafettes qui a établi la concurrence cause de la hausse des émoluments? Tcujours est-il qu'elle ne paraît pas près de cesser. Il est vrai que le groom, pris maintenant plus par économie que par mode, échappe à la tendance vers la baisse qui semble devenue la loi des serviteurs de luxe.

Avec les valets de pied, les « petits domestiques » ont succédé dans les antichambres aux laquais d'autrefois et c'est à ces divers subalternes que se donne, dans une acception péjorative, le nom de « larbin ».

Le cocher et le palefrenier. — Les gens d'écurie, à qui ce sobriquet désobligeant est aussi donné, font exception à la loi susdite de baisse finale. Ils gagnent presque du simple au double selon qu'ils sont, les premiers du moins, nourris, logés et habillés de livrée, et les seconds, nourris ou non, ce qui est le plus fréquent. Ces derniers, généralement pourvus d'un gilet de service à 35 fr. environ, sont souvent payés à la journée qui, depuis longtemps, est de 5 fr., et cette rémunération, relativement forte, est justifiée par les aptitudes professionnelles qui remplacent les avantages plastiques, dont ils n'ont pas besoin, à moins de monter sur le siège comme second cocher. Les gages de 150 fr. par mois, donnés, il y a encore quelques années, au cocher ordinaire de maison bourgeoise nourri et habillé, ont été précédés par ceux de 120 gagnés jusqu'en 1867 et ceux de 100 qui, autant qu'il a été

possible de le constater, se payaient auparavant. Plus récemment, ç'a été 160 et même 170 fr. en dernier lieu. Ce taux ne semble pas devoir diminuer de sitôt, malgré le mouvement automobiliste qui s'accroît (1).

Ce que donne le maître à celui qui conduit son simple coupé avec un seul cheval, qui est le cas envisagé ici comme le plus ordinaire, est largement majoré par un casuel illicite qui laisse bien derrière celui de la cuisine.

Le chef cuisinier. — C'est sans doute la croissance de ce casuel qui permet pourtant au chef cuisinier de se contenter de gages moindres depuis une dizaine d'années. Cotés au moins 100 fr. jusqu'en 1895, les gages, après une diminution intermédiaire, ne seraient plus maintenant qu'à 90 fr. On dirait même que les défauts inhérents à leur sexe, primant les qualités, sont en train de faire disparaître les cuisiniers.

Avec eux, dont ils suivent à distance les changements de rémunération, tant comme auxiliaires que comme aspirants à l'emploi, les aides de cuisine semblent devoir disparaître ainsi que la jeune troupe des marmitons, d'âge et par conséquent de gages variés.

À côté de ces divers domestiques mâles de haute volée, ou du moins nécessaires à la vie large sinon opulente, se placent des femmes à qui la supériorité de leurs talents procure des gages élevés; mais qui, pareillement, et aussi par la raréfaction des fortunes, supportent des diminutions depuis les dernières années.

La cuisinière dite cordon bleu. — Celle qui tend à détrôner le chef et qui ne quitte guère ses fourneaux que pour le marché, abstraction faite de la perfection de son savoir a, sur la cuisinière ordinaire, l'avantage d'être uniquement consacrée à son art. En tant que du même sexe, elle a suivi longtemps la marche ascendante de l'autre pour ses gages; mais, en tant qu'attachée à de plus grandes maisons, la cuisinière-cordon bleu a dû et doit encore réduire ses prétentions.

Supposée payée 65 fr. avant 1855, 70 de là à 1867, 75 jusqu'en 1872, elle n'aurait eu son maximum de 80 fr. que de là à 1895 et, en repassant par 75, elle serait revenue aux 70 fr. de trente ans avant.

Ses profits ne paraissent pas avoir diminué, et c'est peut-être même leur progression qui peut la déterminer à consentir la baisse de ses émoluments fixes et apparents.

La fille de cuisine. — Rétribuée selon qu'elle n'a qu'à laver la vaisselle, éplucher les légumes, etc., ou qu'elle est admise à collaborer, la fille de cuisine est dans une catégorie exceptionnelle. Souvent même, dans les cercles surtout, elle apprend le métier au pair avec la nourriture seulement. En la supposant du type moyen, ses gages sont communément ceux de la seconde bonne mentionnée ci-dessus. Si elle a monté de 30 à 35 fr. (1895), au lieu de perdre comme la cuisinière dont elle dépend, c'est que, quoique mêlée aux serviteurs de luxe, elle est retenue, par sa condition subalterne, à un rang pécuniaire inférieur.

La première femme de chambre. — L'exception cesse avec la femme de chambre qui, même seule de son emploi, se dit première. Elle coiffe et habille sa maîtresse, confectionne les vêtements simples, coud beaucoup, prend soin du linge et ne tient presque pas balai et plumeau. Aussi, elle a participé longtemps à la continuité de gros gages et toujours a tiré bon profit du renouvellement d'une riche garde-robe.

(1) Les gens de cheval figurent au tableau XIII.

Ce n'est que depuis 1895 environ que les 70 fr. mensuels, pris en exemple, se sont changés en 65. Voilà deux ans que ce n'est plus guère que 60 fr. que gagne cette personne plus affinée encore que la femme de chambre ordinaire, et qui n'a qu'un pas à faire, celui du mariage, pour devenir commerçante ou petite bourgeoise.

Il est, parmi les serviteurs de luxe, une catégorie qui, jusqu'ici, s'est soustraite à la loi de leur rémunération finalement décroissante. C'est celle qui, de vieille roche comme ses nobles maîtres, les servent de génération en génération avec des gages qui n'ont guère plus changé que l'étiquette un peu surannée de leur emploi. Un attachement réciproque, à la louange des deux parties, les lie pour encore un peu de temps, semble-t-il.

Moins importants que leurs prédécesseurs — presque leurs ancêtres — sur le vaste siège de l'antique équipage, les uns conduisent maintenant la calèche ou le coupé aux mêmes conditions pécuniaires. Les autres, jadis (1) debout et naguère assis derrière, s'asseyent désormais, moins galonnés, par devant le véhicule, ou flânent à l'antichambre pour des gages presque pareils. D'autres encore prennent soin des vêtements à la mode dernière, à peine plus payés que ceux ou celles qui veillaient sur les jabots et les boucles de l'aïeul et les atours de la douairière. Enfin, le chef — un des derniers — persiste à cuire au bois, et presque selon les formules de Brillat-Savarin, les mets que préparaient les contemporains de Carême pour les mêmes gages ou peu s'en faut. Tous, suivant les maîtres dans leurs châteaux, ne passent que quelques mois d'hiver et de printemps à Paris, et la solitude des hôtels du faubourg Saint-Germain les garde contre les assauts du progrès comme elle conserve leur fidélité.

Du reste, la ligne, presque droite, représentative des émoluments de ces gens arriérés mais respectables, prend des inflexions différentes selon le quartier. On gagne plus au faubourg Saint-Honoré que de l'autre côté de l'eau.

Là, et ailleurs, se retrouve le commun des domestiques de haut parage précités. Comme ceux auxquels ils servent ici de terme de comparaison, les domestiques ordinaires, ils n'ont plus les qualités d'attachement aux maîtres et à la maison et trouvent facilement les avantages d'une vie casanière contre les aléas de places mieux rétribuées où ils ne font souvent que passer.

Champs-Élysées et Parc-Monceau, séjour des étrangers et de la finance; Madeleine, Chaussée-d'Antin, Louvre et Bourse, où habitent de préférence les gens d'affaires, etc., autant de catégories pour la rémunération d'un même service. Pareille distinction a lieu pour les services identiques, plus ou moins corrects, dans un ordre moins relevé et même vulgaire, rendus dans les quartiers centraux de l'une et l'autre rive, et dans les faubourgs éloignés ou populeux. Il paraît superflu de dire que, suivant la loi inexplicquée qui pousse vers l'ouest de la capitale la plus riche agglomération, c'est de ce côté que se maintiennent les plus gros gages.

En revenant à celles qui, sans chic et avec peu de capacité, se placent chez des maîtres à petit revenu, de beaucoup les plus nombreux, on voit trois à quatre types qui prédominent. Ces domestiques, dans l'espace d'années — bien trop court à notre gré — pour lequel il a été trouvé des indications assez sûres, ont au moins doublé leurs gages sans jamais retourner en arrière (2). Inutile, pensons-nous, de répéter

(1) Les laquais gagnaient, au XVIII^e siècle, généralement 600 livres par an.

(2) Nos évaluations ne coïncident pas tout à fait avec les données officielles, pour la période de 1871 à 1885, concernant les domestiques ordinaires à Paris. Cf. noté 2 de la page 367 ci-dessus.

que les chiffres assignés aux types de toute catégorie, haute, moyenne ou basse, pris pour exemple, ne sont pas donnés avec la prétention d'avoir rigoureusement choisi le quantum actuel. On voudra bien se rappeler que ce n'est pas tant l'importance des gages que nous avons voulu fixer que leurs variations respectives (1).

La femme de ménage. — Il reste à mentionner la personne qui, dans l'intérieur de ceux que le célibat ou le veuvage fait vivre de peu, rend des services sommaires. A moins que, véritable journalière, la « femme de ménage » ne fasse office de bonne à tout faire, en ne quittant que pour passer la nuit chez elle, celle-ci ne donne que quelques heures de présence. Nourrie, elle a été longtemps rétribuée 25 centimes pour chacune de ces heures; 25 à 30 à partir de 1855; 30 depuis et, dans les toutes dernières années, souvent 35 centimes. Non nourrie, la femme de ménage est payée un peu plus; mais, si elle n'a qu'à monter de sa loge de concierge, le prix est même moindre.

Au mois, pour presque tout le jour, c'est depuis longtemps de 25 à 30 et même 35 fr., avec un ou deux repas, et de 10 à 15 fr. pour la demi-journée, avec le café au lait traditionnel du matin.

Ainsi, l'on peut exprimer la gradation des gages mensuels en francs comme celle des heures en centimes.

Sous ces deux conditions, on est loin de cet accroissement du double au moins qui caractérise la domesticité ordinaire et, pour comparer deux emplois situés aux échelons opposés de la classe servile, on peut se représenter le cocher daignant, du haut de son siège, se mesurer avec l'humble « ménagère ». A quelle distance ne verrait-il pas qu'ils ont marché l'un de l'autre pour ce qui est du quantum des gages; mais lui en ne progressant guère plus qu'elle, c'est-à-dire ayant augmenté de trois quarts en sus, tandis que la bonne femme n'augmentait que de moitié tout au plus. Au milieu de l'échelle, au contraire, pour des gages assez faibles, l'écart le plus grand, d'un bout à l'autre de la période choisie, a été celui concernant les servantes modestes.

A celles-ci, au point de vue strict de l'économie sociale, aurait pu être limitée la présente étude sur un nouvel article de dépense à Paris. Ainsi circonscrite, elle n'aurait pas laissé de montrer une allure différente de celle constatée précédemment, à l'encontre de l'opinion admise pour la vie matérielle, dans la même portion du siècle, laquelle n'a guère monté que du quart pour revenir au niveau initial. Doubé et même plus, depuis soixante-dix ans (2), ce qu'il en coûte pour se faire servir très ordinairement correspond mieux à la croyance courante, car les 400, 500 et même le millier de francs payés pour une ou deux domestiques, outre leur nourriture (3) et leur logement, comptent dans un budget qui ne va pas bien haut.

Il serait donc vrai, comme nous l'avons hasardé en commençant ce nouvel essai,

(1) Voir p. 367 ci-dessus.

(2) A rapprocher des lignes suivantes, choisies entre tant d'autres : « Le doublement du salaire en France, depuis une soixantaine d'années, est une moyenne qui résulte des chiffres que nous avons recueillis; nous la croyons à peu près exacte. » (E. Levasseur, *La Population française*. Paris, 1892, livre IV, p. 97.)

Cf. note 1 de la page 367 ci-dessus de la présente étude.

(3) Dans l'évaluation des gages mensuels ci-dessus, le vin est compris à raison de 15 fr. pour les hommes et de 10 fr. pour les femmes, car c'est sur ce pied que se paie, d'après l'usage qui tend à prévaloir, la boisson non donnée en nature.

qu'il convient de majorer la valeur marchande des objets consommés ou usuels du prix de leur mise en œuvre. Celui-ci se serait relativement bien plus élevé que le prix de ce qu'on peut appeler les matières premières de la vie.

Il y aurait même — théoriquement — à évaluer aussi le chiffre dont nos serviteurs accroissent ces prix par intérêt ou incurie.

Si l'on a pu dire avec justesse : « Aux vertus qu'on exige d'un domestique [connaît-on] beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets (1) ? » ne peut-on ajouter : avec ce que coûtent les exactions et le gaspillage des domestiques, combien de maîtres vivraient mieux ?

RÉMUNÉRATION DES AUXILIAIRES DE LA DOMESTICITÉ.

Aux serviteurs permanents qui, à cause de leur sexe, de leur inexpérience ou de leur nombre, doivent être suppléés pour les travaux de force et ceux qui demandent des aptitudes spéciales, s'adjoignent des auxiliaires périodiques ou éventuels.

Les cuisinières d'extra, recrutées parmi celles qui, sans place ou retirées, recherchent ou acceptent l'emploi passager de leurs talents, sont rémunérées selon leurs capacités ou prétentions et aussi selon qu'elles viennent faire l'intérim de la cuisinière « partie » ou malade ou encore pour supplanter une bonne incapable d'apprêter un grand dîner. Dans les premiers cas, le prix de la journée est débattu à un taux supérieur à celui de la femme de ménage; mais, pour le cas du dîner délicat qu'elle se charge de faire sur le fourneau où cuisent ordinairement les repas de famille, c'est, depuis un temps presque immémorable, 5 fr. que sont payés la peine et le savoir de cette personne. Seul, le souvenir d'une très vieille maîtresse de maison pourrait se reporter à l'époque de sa prime jeunesse où le même service d'extra se rendait pour un écu de trois livres.

Les maîtres d'hôtel, dit vulgairement serveurs, ont, depuis au moins cinquante et soixante ans, presque toujours pris 5 ou 10 fr., suivant leurs talents et surtout suivant leurs façons représentatives ou d'après le renom des maisons. Il va sans dire que, tandis que montaient les gages des domestiques, montait leur salaire; mais, comme il arrive pour les prix fixés à une somme ronde, en passant de 5 à 10 fr., celui-ci variait du simple au double. La date de ce changement, sans pouvoir être assignée avec précision, paraît se placer vers cette époque de 1855, où a déjà été trouvé l'accroissement général des choses. Sans doute il reste, comme il y a eu, des taux intermédiaires de 6, 7 et 8 fr. correspondant à des conditions particulières : voisinage des serveurs, quand ils sont concierges de la maison, garçons de bureau de l'amphitryon, etc., ou bien quand le dîner n'est pas suivi d'une soirée qui se prolonge, ou s'il s'agit d'un lunch ou du service sommaire à une porte un jour ou un soir de réception.

Là, du reste, indépendamment de la valeur de l'homme, il y a les questions de concurrence qui procurent la baisse et celles de tendance professionnelle à ne pas gêner le métier qui maintiennent les taux supérieurs.

Les frotteurs, que la rareté relative des domestiques mâles dans la bourgeoisie rend presque indispensables, un jour par semaine généralement, sont payés au mois, d'après le nombre d'heures exigé d'eux. C'est le temps nécessaire pour don-

(1) Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, acte 1, scène 1.

ner aux planchers la propreté et le reluisant voulus même dans les pièces où un siccatif sur parquet ou carrelage dispense d'employer la cire. Nous avons tous vu — du moins les pas très jeunes — se vulgariser, à partir de 1845 environ, ces brillants procédés, pas ennemis de la réclame, d'étendre un liquide qui, en séchant, fixe la couleur rouge ou jaune des pièces carrelées.

Déjà la mode avait passé, dans les habitudes architectoniques, des hexagones de pierre blanche et de marbre noir, dont la disposition mettait une note assez sévère dans les antichambres et salles à manger. Il n'y avait eu qu'à les balayer et tout au plus, en les oignant d'un corps gras, à raviver leur éclat terni. Aussi la désuétude de ce carrelage avait-elle plutôt augmenté la besogne profitable des frotteurs; mais la corporation (1) a, du fait de l'invention des siccatifs, subi une révolution précédant de peu les événements politiques de l'époque. De ce coup ne se sont pas relevés ceux qui promenaient leur bâton à cire sur les carreaux de plusieurs chambres dans nombre d'appartements et, dès lors, on ne les a plus vus guère exécuter la sorte de danse, non sans cachet rythmique, qui caractérise ces braves gens, que sur les parquets. Ils y ont perdu ce qu'y ont gagné les maîtresses de maison; mais, que nous sachions, ils n'ont pas été payés moins quand l'assemblage en long, dit à l'anglaise, et en chevron, dit point de Hongrie, des lames de bois a fait regretter la disposition en marquetterie d'antan.

Rien ne fait prévoir, pas même le pavage céramique dans quelques constructions nouvelles, la disparition de ces auxiliaires; mais leur diminution se constate, attribuable au perfectionnement des encaustiques, à la mode des tapis et à l'accroissement des domestiques hommes. Pourtant, que peuvent compter les ménages où, malgré les plaintes sur le renchérissement général, le besoin de luxe et de confort fait prendre des domestiques mâles, auprès des ménages où l'on exige du personnel uniquement féminin « l'entretien à la brosse » des parquets sans aller jusqu'à demander un frottage sérieux ou un battage de grand tapis ?

Or, si le temps et la peine à prendre le « jour du frotteur » se sont accrus par la disparition des carrelages, l'unité de rétribution, cire fournie par lui comprise, qui avait été de 10 puis de 15 sous l'heure, avant d'être fixée depuis longues années à environ 1 fr., n'a pas changé beaucoup assez récemment, ne dépassant pas 1 fr. 25 c. Le total des heures se chiffre toujours par mois, en arrondissant du reste la somme.

Dans un métier qui exige autant d'endurance, mais plus de souplesse, que celui de porteur d'eau, les frotteurs voyaient leurs gains aller plus grossissants que chez leurs compatriotes, presque totalement disparus.

Les porteurs d'eau, en leur vivant, remplissaient aux fontaines marchandes ou gratuits à la Seine, la voie de deux seaux (30 litres), une vingtaine de fois dans leur journée, portés « à la bretelle »; puisaient aux mêmes sources, pour s'atteler par couples, généralement conjugaux, à la limonière du tonneau à bras (de 9 à 16 voies) rempli quatre fois par jour et conduisaient le tonneau avec cheval (de 18 à 49 voies) rempli trois fois avec la concurrence trentenaire d'une entreprise d'eau filtrée. Ces Auvergnats, devenus légendaires, distribuant le produit de la veine fluide, répandue paraboliquement dans leurs seaux, étaient de vrais fournisseurs. En vendant la voie

(1) En fait, la corporation n'existe pas et, chose peu croyable par ce temps propice aux syndicats, jamais une société de cette sorte n'a réuni les intérêts des frotteurs qui, n'ayant pas même de bureau de placement, se procurent de l'occupation par connaissance

de 6 liards à 2 sous aux approches de la Révolution (1), puis 2 sous pendant cent bonnes années après (2) et en déchargeant la domesticité d'un montage pénible, les porteurs d'eau ne faisaient pas plus œuvre servile que le garçon boucher, épicier, fruitier ou charbonnier. C'est ce dernier qui a pris le monopole de faire arriver aux divers étages des maisons arriérées l'eau qu'on ne demande pas à la Ville. Toujours est-il qu'au prix fixe de 10 centimes, qu'il coûte encore livré par voie, le précieux liquide est un exemple de plus des objets de consommation qui n'ont pas varié dans le présent siècle.

Quant à ce que la compagnie concessionnaire amène, bien plus pur, dans beaucoup de ménages, depuis 1860, et dans la plupart maintenant, le calcul du prix de revient des 30 litres correspondant à la voie du porteur d'eau prouve qu'ils sont plus de quatre fois moins coûteux (24 millimes).

Si la Ville, en faisant, par les robinets d'un appartement, couler ses produits exempts d'impuretés et si le porteur d'eau, qui remplit la fontaine, sont pourvoyeurs, elle tout comme lui, en amenant sa marchandise, dédouble le rôle, et ils sont de véritables auxiliaires de la domesticité. Il est vrai qu'alors c'est la compagnie qui fait l'office du charbonnier.

A moins que celui-ci ne prenne son eau aux fontaines marchandes, devenues rarissimes, à raison de 1 centime par seau, et qu'ainsi les 2 centimes pour la voie ne fassent sa valeur, l'objet de consommation n'en acquiert que monté chez les pratiques.

Les commissionnaires qui, naguère, portaient un message ou un léger paquet à l'autre bout de Paris pour 10 sous d'abord — peut-être moins — et pour 15 sous dès 1820, puis très longtemps de même, ne se contentent maintenant, pas toujours, du franc pour ne pas aller très loin. Avec l'agrandissement démesuré de notre ville, s'est établi une sorte de tarif gradué d'après les distances : tels les 1 fr. 50 c. et 2 fr. exigés pour ne pas faire grand chemin ; mais le service rendu n'étant plus, dans ces conditions, le même qu'autrefois, il vaut mieux ici ne comparer avec l'ancien prix que celui ordinairement demandé pour les courses moyennes d'aujourd'hui. A ne prendre que depuis plus de quatre-vingts ans, ce prix a doublé au moins.

Quant aux paquets un peu lourds, mis sur le crochet, le coût en a augmenté à proportion et, à moins que l'essai actuel des Petites Messageries ne réussisse mieux que les tentatives de même genre — Poste aux commissions de 1850 ; Factage parisien de 1860 ; autre analogue de 1867 ; Grand Factage parisien de 1878, — il en coûtera bientôt davantage qu'en des années assez rapprochées pour les transports à dos d'homme. Le bois ainsi monté, qui avait valu 15 centimes par crochet et par étage, est présentement de 50 centimes. Les mêmes, dénommés autrefois crocheurs, alors que les ruisseaux coulaient au milieu des rues sans égoût, jetaient, en guise de pont, la planche à roulettes, remisee avec leurs crochets, aux endroits passagers, sur le torrent formé par une pluie d'orage. Ce service, surtout apprécié des dames et des messieurs surpris en toilette, était payé d'une toute petite pièce de monnaie.

Par ces crues subites, et aussi par tous les temps, les mêmes encore, ou à côté

(1) Mercier, *Tableau de Paris*, t. II. Paris, 1782.

(2) Benoiston de Châteauneuf, *Recherches, etc.*, en 1817. Paris, 1821. — A. Husson, *Les Consommations de Paris*, 2^e éd. Paris, 1875.

des **décrotteurs** en titre, nettoyaient la chaussure de nos ancêtres pour 2 liards (1) ou moins même, peut-être seulement une obole plus anciennement.

Ces gens utiles ont ensuite ciré les souliers de nos grands-pères pour 1 sou et les bottes de nos pères au prix longtemps invariable de 2 sous. Maintenant, nous ne vous conseillerions pas de n'en offrir qu'autant à ceux qui font reluire vos bottines sur la sellette encore modeste au coin des rues. En effet, les successeurs médiats des industriels installés de préférence dans certains passages, demandent 20 centimes à qui leur confie son pied ; mais, là encore, l'installation se paie plus que la main qui tient les brosses. Or, l'humble service ainsi rendu le serait pour rien chez vous par un mercenaire gagé au mois. Du reste, la propreté permanente des rues, en faisant disparaître les occasions de recourir aux décrotteurs, procure aux piétons parisiens une petite économie.

Celle-ci évoque l'ombre de la ravaudeuse dont l'aiguille reprisait les bas à maille rompue, laquelle, en son tonneau, empiétait sur l'ouvrage de la femme à gages dans la maison. La légère rémunération de ce petit travail n'avait sans doute pas varié pendant la longue mode des culottes courtes et ce serait un conte de revenant que d'évaluer l'économie due à nos pantalons.

Les petites industries susdites, exercées par ceux qui, d'Auvergne et de Savoie, viennent, à la grâce de Dieu, gagner de quoi retourner vivre au pays dans une aisance relative, sont presque toutes en décroissance. Par suite, ces honnêtes et robustes échantillons des habitants de pittoresques provinces tendent à y remporter définitivement les occasions et les exemples de frugalité qui ne nuiraient pourtant pas trop aux Parisiens.

Des natifs d'autres parties de France, voire même d'ici, ont toujours exercé de petits métiers à côté de ceux plus ou moins organisés en corporation (2). Le nom de gagne-denier, donné jadis à ces irréguliers, explique la modicité de leurs profits, déjà accrus avec le temps, car la petite unité de cuivre ou de billon avait, avant, remplacé dans l'usage l'obole et même sa moitié, la maille ou pite qui, décriées, restaient monnaies de compte, représentées par des piécettes telles que le double denier, le liard et le blanc (3).

Le soi-disant denier, à la fin du XVIII^e siècle, était devenu le double liard ou sou marqué ; mais de même que le centime, aujourd'hui disparu jusque chez les boulangers, n'a presque jamais, depuis son apparition plus que centenaire, servi à rémunérer les plus infimes services, les deux à trois de ces centimes équivalant au double liard ne tardaient pas à être trouvés bien mesquins. Le pauvre lui-même ne le recevait qu'en rechignant et de parcimonieux faiseurs d'aumônes n'osèrent plus se faire rendre sur le sou, devenu seule pièce de petite monnaie acceptable. Témoin l'expression de rouge liard synonyme de ressource négative. Du reste les spécimens attardés de menues espèces, dites aussi grises ou noires, démonétisées en 1840, ne répondaient plus depuis longtemps à la poussée d'en bas vers le bien-être chez la classe qui sert les autres plus ou moins régulièrement.

(1) Mercier, t. III. Paris, 1783.

(2) Les commissionnaires n'ont jamais été syndiqués, non plus que les crocheteurs, lesquels n'étaient pas reçus dans les corporations de portefaix, déchargeurs, rouleurs, etc., aux Halles, marchés ou quais.

(3) Le liard = le plus souvent 3 deniers ou quart de sou, passagèrement 4 deniers ou tiers de sou et même 2 deniers. — Le gros blanc = 10 deniers tournois et le petit = 5 deniers.

A l'heure actuelle, le moindre camelot sans ouvrage qui vous ouvre une portière, se tient pour lésé si vous ne laissez tomber qu'un sou dans sa casquette. Instinctivement même, influencé par la coiffure quasi officielle des ouvriers médaillés et la tenue des marchands de programmes, vous lâchez le décime reçu naguère comme don princier. Ce vil bronze n'est pas, bien entendu, pour le « chasseur », petit ou grand, qui vous reçoit au seuil des restaurants selects et des endroits où l'on s'amuse, ainsi que des magasins en renom. Pour qui songerait à récapituler, en fin d'année, ces menus frais indignes d'être portés au livre de dépense mensuelle, combien accru se trouverait le compte auprès de celui d'autrefois!

Quant aux pourboires (1), un peu plus forts qu'au début de cette coûteuse habitude, comme pour les petits achats, la population persista à dire « six blancs » au lieu de deux sous et demi qu'aucune pièce de billon ne représentait plus depuis longues années. On se déshabituait aussi tardivement de parler des pièces de 10, 12 et 15 sous données pour de petits services qui, jadis, n'auraient été évalués qu'à bien moins d'un teston valant, selon les époques, de 10 sols 2 deniers à 12 sols 6 deniers. Les mêmes services n'ont pas tardé ensuite à être estimés 20, 30 et même 40 sous, dont l'expression dure encore concurremment avec le nom officiel du franc.

En résumé, à ne comparer que la fin de ce siècle à celle du XVIII^e, le total des petites dépenses accessoires, faites sans y trop regarder, sorte de dette flottante contractée envers la coutume, a dû au moins quadrupler. Et, pourtant, à ne prendre que les sommes minimales, n'est-ce pas doubler déjà tout simplement la dépense que de donner distraitement deux sous au lieu d'un. C'est ce décime qui, en rattrapant le penny d'outre-Manche, devait rendre si facile l'application du timbre de quittance; mais, quoique cela n'ait l'air de rien, nous devons insister sur ces élans insensibles de générosité et ces accès de respect humain excessifs, parce qu'ils ont coïncidé avec tant d'autres majorations. Les passages inaperçus de l'un au suivant étaient voisins de l'époque de 1855 marquée comme premier point culminant du renchérissement. Ce débordement d'argent de poche n'a pas eu, en 1880, l'intensité de la surélévation générale. Il paraît même, tendant à se restreindre, suivre la décroissance des dépenses déjà étudiées, ainsi que l'abaissement qui se dessine pour les serviteurs de luxe.

C'est à peu près l'écart constaté pour la nourriture, le chauffage et l'éclairage réunis; mais plus forte que l'accroissement des gages de la domesticité permanente, la majoration de dépense régulière pour rémunérer ses auxiliaires est appréciable, au plus haut point, dans le coût de la vie à Paris.

(A suivre.)

Gustave BIENAYMÉ.

(1) Nous nous réservons de rassembler les éléments d'un petit essai historique sur « le sou pour livre, le pourboire, les étrennes, les gratifications, etc. », recueillis au cours de ces études.

Tableau XIII

Suite des gages des Domestiques à Paris - Autres rémunérations.

| Année | 1815 | 1820 | 1825 | 1830 | 1835 | 1840 | 1845 | 1850 | 1855 | 1860 | 1867 | 1872 | 1880 | 1885 | 1889 | 1895 | 1900 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------------------------------|
| Gages mensuels exprimés en francs | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cocher de maître logé nourri et habillé | | | | | | | | | | | | | | | | | 120 |
| Palefrenier n logé n nourri n habillé mais avec gilet de service | | | | | | | | | | | | | | | | | 150 |
| Cocher logé nourri et habillé | | | | | | | | | | | | | | | | | 100 |
| Palefrenier n logé n nourri n habillé | | | | | | | | | | | | | | | | | 75 |
| Groom autre que celui de cheval logé nourri et habillé | | | | | | | | | | | | | | | | | 25 |
| Rémunération des auxiliares de la domesticité | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Grande course de Commissionnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 ^f |
| Course moyenne | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 ^f |
| Frotteur au mois pour 3 heures par semaine avec sa circe | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 ^f 25 - 15 ^f |
| Decrotteur | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 20 |
| Porteurs d'eau La Ville | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 10 |
| Commissionnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 50 |
| Frotteur au mois pour 3 heures par semaine a 0 ^f 50 + 6 ^f | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 25 + 9 ^f |
| 2 hards - 0 ^f 025 | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 05 |
| 6 hards - 0 ^f 075 a 0 ^f 10 la voie (30 litres) | | | | | | | | | | | | | | | | | idem |
| Grande course de Commissionnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 ^f 75 |
| Course moyenne | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 ^f 50 |
| Frotteur au mois pour 3 heures par semaine avec sa circe | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 ^f - |
| Decrotteur | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 15 |
| Porteurs d'eau La Ville | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 ^f 02 1/2 |